

Lignes directrices 2012-2015 pour la formation continue

1. Introduction

Les lignes directrices pour l'élaboration des programmes de formation continue se veulent pragmatiques, réalistes, flexibles et évolutives. Elles

- fixent le cadre général
- s'appuient sur les besoins des offices d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière
- soutiennent l'élaboration d'offres de formation qui tiennent compte des besoins actuels et des changements de demain
- renforcent une approche qualité

2. Documents et instruments de base pour la formation continue

Une distinction est faite entre documents (profils de compétences et concept) et instruments (analyse des besoins, évaluation et réservoir d'idées) :

- **Profil de qualification des conseiller-ère-s en orientation**
Ce profil définit les compétences opérationnelles des conseiller-ère-s en orientation professionnelle, universitaire et de carrière et fixe le cadre général pour le contenu des formations continues.
- **Profil de qualification des spécialistes en information documentaire**
Ce profil est en cours d'élaboration. Il fixera à l'avenir le cadre général pour le contenu des formations continues des spécialistes en information documentaire.
- **Concept et assurance qualité du CSFO en matière de formation continue**
Ce concept décrit le fonctionnement de l'unité Formation continue du CSFO en se basant sur des concepts et des principes de qualité. Le concept et ses instruments constituent le cadre général et garantissent une constance des prestations de haut niveau tout en favorisant un développement de la qualité dans la durée.
- **Analyse des besoins**
Les besoins en matière de formation continue sont sondés chaque année au moyen d'un questionnaire auprès des chef-fe-s des offices d'orientation et des professionnel-le-s de l'orientation. Ces enquêtes permettent d'identifier les besoins actuels et constituent la source principale pour les contenus des formations continues.
- **Évaluation annuelle auprès des chef-fe-s d'office**
Les chef-fe-s des offices d'orientation sont invité-e-s chaque année à évaluer le programme de l'année précédente et à formuler des recommandations. À côté des évaluations des participant-e-s et des intervenant-e-s, cette évaluation constitue la base pour déterminer les mesures d'amélioration à entreprendre.
- **Réservoir d'idées**
Ce document contient des thématiques et idées qui peuvent être développées au cours d'une période administrative. Il est révisé chaque année.

Ces documents et instruments forment un cadre dynamique et garantissent une certaine homogénéité à l'échelon national. Ils permettent en même temps une flexibilité lors de l'élaboration des programmes annuels.

3. Commission spécialisée « Formation continue » et groupes de travail régionaux

La commission spécialisée « Formation continue » valide et évalue les offres de formation continue du CSFO et joue un rôle consultatif lors de l'élaboration des programmes annuels. Elle anticipe les missions futures des offices d'orientation qui doivent faire l'objet de formations continues.

Les groupes de travail régionaux assurent l'élaboration des programmes annuels.

Tâches de la commission spécialisée :

- Bilan du programme de l'année précédente
- Discussion des résultats de l'analyse des besoins
- Définition de 3 à 4 points forts à développer dans le prochain programme de formation continue
- Définition de la stratégie globale et des thèmes des journées nationales de l'orientation

Tâches des groupes de travail régionaux :

- Mise en œuvre des points forts
- Élaboration du programme de formation continue en tenant compte des spécificités régionales, des profils de qualification, des résultats de l'analyse des besoins et du réservoir d'idées

4. Publics cibles

Les professionnel-le-s de l'orientation se divisent en deux groupes principaux : les spécialistes en l'information documentaire et les conseiller-ère-s en orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Le deuxième groupe peut à nouveau être divisé en sous-groupes : conseiller-ère-s en orientation scolaire et professionnelle, conseiller-ère-s en orientation universitaire, conseiller-ère-s en orientation de carrière, professionnel-le-s assumant une fonction de cadre et professionnel-le-s assumant des tâches spécifiques. Des offres doivent être proposées chaque année pour ces deux publics cibles.

5. Volume de l'offre en matière de formation continue

Le nombre d'offre est défini chaque année dans le programme de travail du CSFO. En principe, l'offre doit correspondre à la demande.

6. Politique des prix

Les frais d'inscription sont fixés par la direction du CSFO. Ils sont calculés d'après le principe du non-profit.

Annexes

- Profil de qualification des conseiller-ère-s en orientation professionnelle, universitaire et de carrière
- Concept et assurance qualité du CSFO en matière de formation continue
- Questionnaire d'évaluation des besoins de formation en orientation
- Questionnaire d'évaluation pour les chef-fe-s d'office
- Réservoir d'idées

Approuvé par le conseil de surveillance le 1.12.2011, sur recommandation de la commission spécialisée « formation continue ».